

ASSOCIATION

|| Estime les tarifs pénalisants pour le sport populaire

REIMS Le président de l'association d'animation du quartier Croix-rouge ne comprend pas les différences de tarifs pour occuper des équipements sportifs, au détriment du sport amical. La Ville répond qu'elle fait déjà beaucoup d'efforts.

ANTOINE PARDESSUS

La Ville de Reims tiendrait-elle un double discours en matière de sport ? Jean Monteiro n'est pas loin de le penser. Président de l'Acrap, association pour la promotion et l'animation du quartier Croix-rouge, il dit relever « une contradiction entre le discours officiel sur la pratique du sport et la réalité de l'accès aux équipements. Le discours officiel nous dit et redit qu'il faut faire du sport, que c'est bon pour la santé, contre la sédentarité, pour le vivre ensemble etc. ».



« Il y a une contradiction entre le discours officiel sur la pratique du sport et la réalité de l'accès aux équipements »

Jean Monteiro, président de l'Acrap

Et il brandit l'article de L'union du 27 janvier de l'année dernière, sur le plan sport du maire, annonçant 150 millions d'euros devant être investis dans les stades, gymnases, et autres piscines dans les années à venir. On pourrait trouver cela très positif. Mais ce ne serait que le côté pile. Pour Jean Monteiro, il y a aussi un côté face.

31,20 € LE DIMANCHE
Et notre homme avance des exemples précis de cas où il a l'impression que la pratique du

sport est, dans les faits, plutôt dé- couragée, au niveau financier. Le premier exemple est celui des équipes de football vétérans de l'association ; ces équipes souhaitaient disputer un match amical le dimanche 30 juin dernier sur le terrain de Géo-André. « Et là nous avons appris que puisque c'était un dimanche et un match hors stade fédéral, nous devrions payer 31,20€, au lieu de 15 euros le tarif ordinaire ! Le double ! »

Ce n'est pas tant le montant de la somme que le principe qui agace notre plaignant : « C'est une façon de pénaliser le sport populaire ; là il s'agit de joueurs qui ont un travail par ailleurs. Pour qui c'est plus commode de faire un match un dimanche qu'en semaine... Et notre association ne va pas s'engager dans les matchs de compétition : cela supposerait une trop grande mobilisation des parents, en particulier pour les déplacements... »

LA RÉPONSE DE LA VILLE

Voici la réponse que la Ville de Reims nous a apportée quand nous lui avons fait part des doléances du président Monteiro au sujet de la facturation des terrains pour les matchs amicaux : « La grille tarifaire est votée en conseil municipal tous les ans avec très peu d'argumentation. Les tarifs sont largement inférieurs au coût réel de la mise à disposition des équipements, du personnel y travaillant, de la consommation de fluides, de la maintenance, etc. Par exemple, un gymnase se loue 3,02 € de l'heure en semaine. Le tarif du week-end est doublé sur l'ensemble des équipements sportifs uniquement pour les compétitions hors championnat, du fait des coûts plus importants pour la collectivité (agents supplémentaires embuchés le dimanche, astreinte technique, etc.). Pour rappel, la Ville accompagne financièrement plus de 80 associations pour un coût annuel de plus de 1,6 €. L'association Acrap touche, à ce titre, une subvention de 39 550 €. La Ville propose également des dispositifs d'accompagnement de la pratique populaire du sport avec par exemple le Reims Ticket Sport, qui peut se coupler avec d'autres aides gouvernementales ».

